

Le recensement général de la population 2008 s'est déroulé du 9 juin au 31 juillet.

## 1. CADRE LEGAL

Le recensement a été mis en œuvre par la **Mairie de Monaco** dans le cadre de l'arrêté ministériel n°2007-449 du 14 septembre 2007, avec le concours technique de la **Division des Statistiques et des Etudes Economiques de la Direction de l'Expansion Economique et du Service Informatique de l'Etat**, et conformément à la loi n°419 du 7 juin 1945 relative aux mesures d'ordre statistique.

Les formulaires qui ont servi de support au recensement ont été soumis à l'approbation de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (C.C.I.N.) conformément à la loi n°1.165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives, et les traitements statistiques sont en conformité avec les recommandations de cette commission.

## 2. PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Le territoire de la Principauté de Monaco a été divisé en 10 secteurs ou quartiers et 178 districts. Un redécoupage des secteurs a été effectué pour ce recensement afin de prendre en compte les évolutions des constructions depuis 2000 et les projets futurs de développement immobilier.

Ainsi, par rapport à l'an 2000, 4 districts supplémentaires ont été créés (174 en 2000 et 178 districts en 2008). La superficie du territoire de la Principauté s'est accrue, passant de 197,4 hectares à 202,3 hectares.

## 3. PERIMETRE DE LOGEMENTS ET DE POPULATION

Le recensement produit une « photo » de la population et des logements au **9 juin 2008**.

Il dresse l'inventaire des immeubles à usage d'habitation, des logements et de la population résidente en Principauté à cette date.

Le recensement concerne toutes les catégories de population, y compris les « Populations comptées à part » (hôpitaux, casernes, prison...) et « les Communautés » (communautés religieuses, internats...) qui sont donc comprises dans les chiffres présentés.

## 4. METHODOLOGIE

Pour le recensement 2008, les choix méthodologiques qui ont été effectués répondent à un triple objectif :

- être le plus en phase possible avec les pratiques internationales en matière de recensement (contenu et délais),
- tenir compte des spécificités et des besoins monégasques,
- améliorer le traitement et la fiabilité des informations produites.

### Contenu des questionnaires

Les formulaires comportent des questions dont les thèmes sont en phase avec ceux préconisés par l'O.N.U. en matière de recensement. Ils ont été modifiés depuis le recensement 2000 pour tenir compte des **évolutions technologiques** (moyens de communication et équipements de la maison), et prendre en compte **les préoccupations environnementales** (type d'énergie des véhicules et du chauffage, déplacements, tri-sélectif des ordures ménagères).

Afin d'assurer une meilleure compréhension des questions et donc une plus grande fiabilité des réponses, en plus du français, les formulaires étaient disponibles en anglais et en italien et un numéro de téléphone (numéro vert) était à la disposition des résidents pour toute aide ou assistance dans les réponses.

### Agents recenseurs

**54 agents recenseurs** ont participé aux opérations de collecte des questionnaires en se rendant dans chaque logement. Lorsque, après plusieurs tentatives, aucun contact n'a été possible, les questionnaires ont été remis aux habitants soit par l'intermédiaire des concierges ou intendants, soit dans les boîtes aux lettres. Cette pratique est en effet nécessaire dans le cas du recensement à Monaco compte tenu des caractéristiques de la population.

**10 chefs de secteurs** ont encadré les agents recenseurs. La Division des Statistiques et des Etudes Economiques et le Service informatique de l'Etat ont préparé le recensement, piloté les opérations de collecte et effectué le traitement et l'analyse des données présentées dans ce document.

### Délais

Selon les préconisations des statisticiens internationaux (de l'O.N.U. et de Eurostat), la période de collecte des questionnaires doit être courte. C'est l'approche qui a été retenue en 2008 avec une présence des agents recenseurs auprès de la population s'étalant du 9 juin au 31 juillet et une date de clôture de prise en compte des réponses fixée au 30 septembre 2008. La période totale du recensement 2008 aura donc été légèrement réduite par rapport à 2000.

Satisfaire cette recommandation de délais, permet par exemple de ne pas compter plusieurs fois des habitants qui auraient déménagé au sein de la Principauté ou de nouveaux arrivants installés après la date officielle du recensement.

Se plier à cette condition et respecter scrupuleusement les délais de collecte et de prise en compte des résultats a pour conséquence, par rapport à l'an 2000, d'obtenir en 2008 un taux de réponse légèrement inférieur (logements ayant répondu). Le respect de ce cadre garantit cependant une comparabilité fiable pour les recensements futurs.

### Mode de traitement des informations collectées

Le mode de traitement des données a été également profondément modifié. La saisie informatique a en effet été remplacée par la **numérisation des documents**. Cette solution, permet de diminuer le risque d'erreur de codification et de saisie et contribue de ce fait à fiabiliser les données fournies.

En outre, cette solution permet d'une part un gain de temps de traitement privilégiant la présence des agents recenseurs sur le terrain et d'autre part, elle offre la possibilité d'obtenir un suivi quotidien de l'avancement de la collecte par agent, district et secteur. Ceci permet de prévenir, détecter et répondre à tout problème sur une zone identifiée (retard de collecte, immeuble inaccessible, méthode non respectée ou consignes mal comprises).

## 5. LES RESULTATS PRODUITS

**Le présent document fait état de deux types de résultats :**

- **le chiffre de la population estimée**
- **les résultats statistiques de la population recensée**

Le chiffre de la population estimée tient compte des logements à usage d'habitation dont les occupants n'ont pas répondu aux questionnaires.

Le 31 juillet 2008, au terme du recensement, la totalité des logements de la Principauté de Monaco avait été visitée (avec ou sans réponse). Le nombre de logements caractérisés par rapport au nombre de logements comptabilisés représente un taux de **87,82%**. Il apparaît que certains habitants ne sont pas recensés car l'agent recenseur n'a pas obtenu de rendez-vous, n'a pas réussi à joindre les habitants et que ceux-ci n'ont pas retourné les formulaires remis (boîte aux lettres ou concierge).

**C'est pour cette raison que le chiffre de la « population estimée » est extrapolé.**

Les résultats étant extrapolés, seuls quelques états statistiques sont publiés : le chiffre de la population totale estimée et sa répartition par nationalités.

**Les résultats des extrapolations sont présentés en partie 1 du présent document.**

**Les résultats statistiques** de la population recensée font état des réponses obtenues et caractérisent les habitants et les logements. Ils présentent les traitements statistiques de toutes les questions selon les réponses obtenues.

Ces états statistiques sont présentés de la partie 2 à la fin du document.